

PRESENTS : BRIDE Denis, BON Hervé, COMTE Thierry, CRAUSAZ Lilia, GAILLARD Gilles, DAVID Eric, JOURNEAUX Cyrille, MOREY Pierre, PAGET Pierre-Gilles, PERROD Isabelle, ROSELE Séverine ROULIN Patrick, VACELET Denise.

ABSENTS EXCUSES : DUMONT Xavier, JAUD Daniel.

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : JOURNEAUX Cyrille.

➤ **Réhabilitation en logements et garages d'un bâtiment communal (ancienne cure de LEGNA) Travaux – Choix des entreprises lots 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12**

➤

Vu l'avant - projet et le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux

Considérant la publication de l'avis d'appel public à la concurrence du 30 juin 2022

Considérant la publication des dossiers la consultation des entreprises sur le site synapse-entreprises le 01 juillet 2022

Considérant le délai de remise des offres fixé au 29 juillet 2022 à 12 heures

Considérant que la réhabilitation en logements et garages d'un bâtiment communal comporte 12 lots

Considérant le règlement de consultation

Considérant l'analyse des offres pour chacun des lots

01 – TERRASSEMENT : entreprises MARTIN TP, LA PETITE ENTEPRISE,

02 – MACONNERIE : entreprise JACQUET SAS.

03 - CHARPENTE COUV. ZINGUERIE BARDAGE : entreprises GAUTHIER, MARILLER, EURL JURAPENTE,

04 - MENUISERIES EXTERIEURES : entreprise PAGET,

05- MENUISERIES INTERIEURES : entreprises PAGET, LAGARDE,

06- METALLERIE : entreprise DUCROT

07- DOUBLAGES CLOISONS PEINTURE : entreprise BONGLET,

08 - REVETEMENT COLLES : entreprise BONGLET,

09 -REVETEMENTS SCHELLES : entreprises SCHIAVONE

10 - PLOMBERIE SANITAIRE : entreprise CSTI

11 - CHAUFFAGE VENTILATION : entreprise CSTI

12 – ELECTRICITE : entreprise BRIDE

Considérant la négociation avec chacune des entreprises et la nouvelle analyse des offres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté par 13 présents 13 voix pour

PREND ACTE des offres reçues et de leur analyse, avant et après négociations,

DECIDE de retenir les entreprises figurant dans le tableau ci-dessous

APPROUVE pour chacune d'elle les montants de travaux (option non comprise) figurant dans le tableau ci-dessous,

DECIDE que l'option : réfection des façades figurant au lot 2 -maçonnerie d'un montant de 24 445.26 € HT fera l'objet d'une décision ultérieure et d'une notification spécifique,

LOT	ENTREPRISE	ADRESSE	MONTANT HT après négociation
1- Terrassement	MARTIN TP	13 Route de Lons 39320 GIGNY SUR SURAN	42 244.69 €
2- Maçonnerie	JACQUET SAS	901 Rue de l'Ange 01100 BELLIGNAT	179 506.02 € + option (réfection des façades) 24 445.26 €
3- Charp. Couv. Zinguerie	GAUTHIER	Route de Beaufort 39270 AUGISSEY	62 550.66 €

4- Menuiseries extérieures	PAGET	180 Rue Blaise Pascal 39000 LONS LE SAUNER	27 147.53 €
5- Menuiseries intérieures	PAGET	180 Rue Blaise Pascal 39000 LONS LE SAUNER	48 589.13 €
6- Métallerie	DUCROT	39210 SAINT GERMAIN LES ARLAY	9 161.20 €
7- Doublages Cloisons Peinture	BONGLET	1840 Route de Besançon 39000 LONS LE SAUNIER	108 325.71 €
8- Revêtements Collés	BONGLET	1840 Route de Besançon 39000 LONS LE SAUNIER	11 000.35 €
9- Revêtements Scellés	SCHIAVONE	1134 route de Chilly 39570 MESSIA SUR SORNE	33 536.78 €
10- Plomberie Sanitaire	CSTI	Zone industrielle L'Ethole 39600 ARBOIS	24 815.02 €
11- Chauffage VMC	CSTI	Zone industrielle L'Ethole 39600 ARBOIS	66 539.63 €
12- Electricité	EURL BRIDE Electricité	Chemins des Alamans 39270 ORGELET	30 382.50 €

PREND acte que le montant total des travaux, sans les options, des lots 1, 3, 4,5,6,7,8,9,10,11,12 est de 643 793.22 € HT (six cent quarante -trois mille sept cent quatre vingt treize euros vingt deux centimes)

PREND acte que le montant total des travaux, avec les options, des lots 1, 3, 4,5,6,7,8,9,10,11,12 est de 668 238,48 € HT (six cent soixante- huit mille deux cent trente- huit euros quarante- huit centimes)

SOLLICITE des partenaires financiers, des subventions calculées sur le montant des travaux avec options + honoraires

AUTORISE le MAIRE à signer tous documents nécessaires et notamment les notifications, actes d'engagement et ordres de service avec chacune des entreprises retenues.

Le conseil municipal se réserve le droit de ne pas réaliser les 3 garages au cas où les subventions DETR ne seraient pas au montant du prévisionnel soit une économie de 10% du coût des travaux.

- **Réhabilitation en logements et garages d'un bâtiment communal (ancienne cure de LEGNA) Travaux – Missions Coordination SPS**
Le conseil municipal ayant décidé la réhabilitation de l'ancienne cure de Légna en logements et garages,
Vu l'obligation de retenir un bureau d'études pour réaliser les missions Coordination SPS
Décide de retenir le bureau d'études SOCOTEC à Lons le Saunier pour un montant de prestations s'élevant à 4468.42 € HT.
- **Réhabilitation en logements et garages d'un bâtiment communal (ancienne cure de LEGNA) Travaux – Missions Contrôle technique**
Le conseil municipal ayant décidé la réhabilitation de l'ancienne cure de Légna en logements et garages,
Vu l'obligation de retenir un bureau d'études pour réaliser les missions de contrôle technique
Décide de retenir le bureau d'études SOCOTEC à Lons le Saunier pour un montant de prestations s'élevant à 6500 € HT pour les prestations contrôle technique et de 400 € HT pour les prestations attestation accès handicapé soit un total de 6900 € HT.
- **Approbation du rapport de la CLECT.**
A chaque compétence transférée par une commune à une communauté de communes ou à chaque compétence rétrocédée à une commune par une communauté de communes, celle-ci doit rédiger un rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées) dans lequel le montant des charges transférées ou rétrocédées est évalué.

Au 01 janvier 2022, Terre d'Emeraude Communauté a rétrocédé aux communes la compétence équipements sportifs et « voirie » (seul l'ex communauté de communes Petite Montagne exerçait cette compétence avant la fusion des 4 communautés de communes). Par conséquent le rapport de la CLECT 2022 porte sur cette rétrocession. La longueur de voirie sur la commune est de 26.358 km de voirie classée et 18 km 06 hors agglomération Lors du transfert de compétence, les charges rétrocédées ont été calculées en faisant une moyenne sur les 3 dernières années, pour le fauchage pour Valzin 18.061 km à 151.29 du kilomètre soit 2732 € pour l'élagage 26.358 km x 49.12 € soit 1295 €, pour le déneigement 26.358 km x 129.81 € = 3422 € et pour l'entretien de la voirie : 26.358 km x 213.57 € soit 5629 € soit 13078 € AC pour la commune et en investissement une moyenne a été calculée sur les 7 dernières années soit 9904 € AC pour 2022 pour la commune 8088 € en investissement + 13078 € en fonctionnement soit 21 166 € pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport de la CLECT.

➤ **Tarif location salle Agea, Fétigny, Savigna, Chatonnay.**

Le conseil municipal fixe le tarif des locations des salles d'Agea, Fétigny, Savigna, Chatonnay à 50 € à compter du 01 octobre 2022.

➤ **Achat coffret prises à l'association Entraide Genodienne**

Le conseil municipal décide d'acheter un coffret de prises d'occasion à l'association Entraide Genodienne pour un montant de 400 € pour éviter d'utiliser des rallonges lors des manifestations.

➤ **Projet sidec pour les travaux de renouvellement du réseau d'eau pluvial Route de Légna à Agea**

Vu les projets déjà engagés par la commune, le conseil municipal souhaite différer les travaux de renouvellement du réseau d'eau pluvial et enfouissement des lignes électriques et téléphonie Route de Légna à Agea pour fin 2024 début 2025.

➤ **Contrat d'approvisionnement ONF.**

Le conseil municipal donne son accord pour la vente de gré à gré de 114 m3 de grumes de frêne, hêtre et chêne. Parcelles 13, 25, 19 et 32. Le conseil municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application des articles du code forestier relatif aux ventes de lots groupés, l'ONF reversera à la commune la part des produits nets encaissés qui lui revient déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

➤ **Questions et informations diverses.**

- Diminution de la consommation électrique sur la commune

La commune envisage de diminuer la température ambiante de la salle du martelet l'hiver lorsqu'elle est inutilisée et envisage de baisser l'intensité sur les lampes concernant l'éclairage public en mettant des ampoules leds de 40 watts.

- Réhabilitation du lac de Viremont

Les travaux sont terminés au niveau du déversoir, fin octobre les clôtures sont prévues et la traversée de route.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22 heures 45.

Le Maire

M. COMTE Thierry



Le secrétaire de séance

M. JOURNEAUX Cyrille